

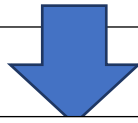
GÉOGRAPHIE : Les sociétés et les risques

Comprendre comment fonctionne la responsabilité de la gestion des risques en France (rôle de l'état) : collectivités territoriales, PPR, systèmes d'information et d'éducation aux personnes

Séance 3 : Les acteurs de la gestion des risques

Le PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) constitue un des outils de la mise en œuvre politique de l'État en matière de prévention des inondations.

Il mesure et prévient les risques encourus dans les zones urbaines en cas d'inondations. Le risque résulte de la rencontre de l'aléa (phénomène naturel) avec un enjeu (les personnes et les biens). Il est élaboré par la préfecture.



Le PLU (plan local d'urbanisme) facilite la gestion de l'aménagement d'un territoire. Ces principaux objectifs sont multiples :

- harmoniser les villes ;
- assurer une cohérence territoriale ;
- garantir des projets de construction homogènes ;
- protéger les secteurs à proximité des biens classés ;
- préserver les zones agricoles et naturelles ;
- régir les servitudes ;
- gérer les accès et les raccordements des terrains.

Il doit **prendre en compte la notion de risque** dans un projet de développement et de renouvellement du territoire.

Il est élaboré par la commune.

Activité 1 : A partir de la carte de zonage extraite du PLU de St Laurent de la Salanque, expliquer les différentes zones en fonction du risque d'inondation.

Zones non urbanisables :

.....
.....

Zones urbanisées ou urbanisables au titre des risques :

.....
.....

Lit mineur, étang, retrait par rapport au cours d'eau :

.....
.....

Zones devenues inconstructibles :

.....
.....



RISQUE INONDATION
CARTE DU ZONAGE
RÉGLEMENTAIRE

LÉGENDE

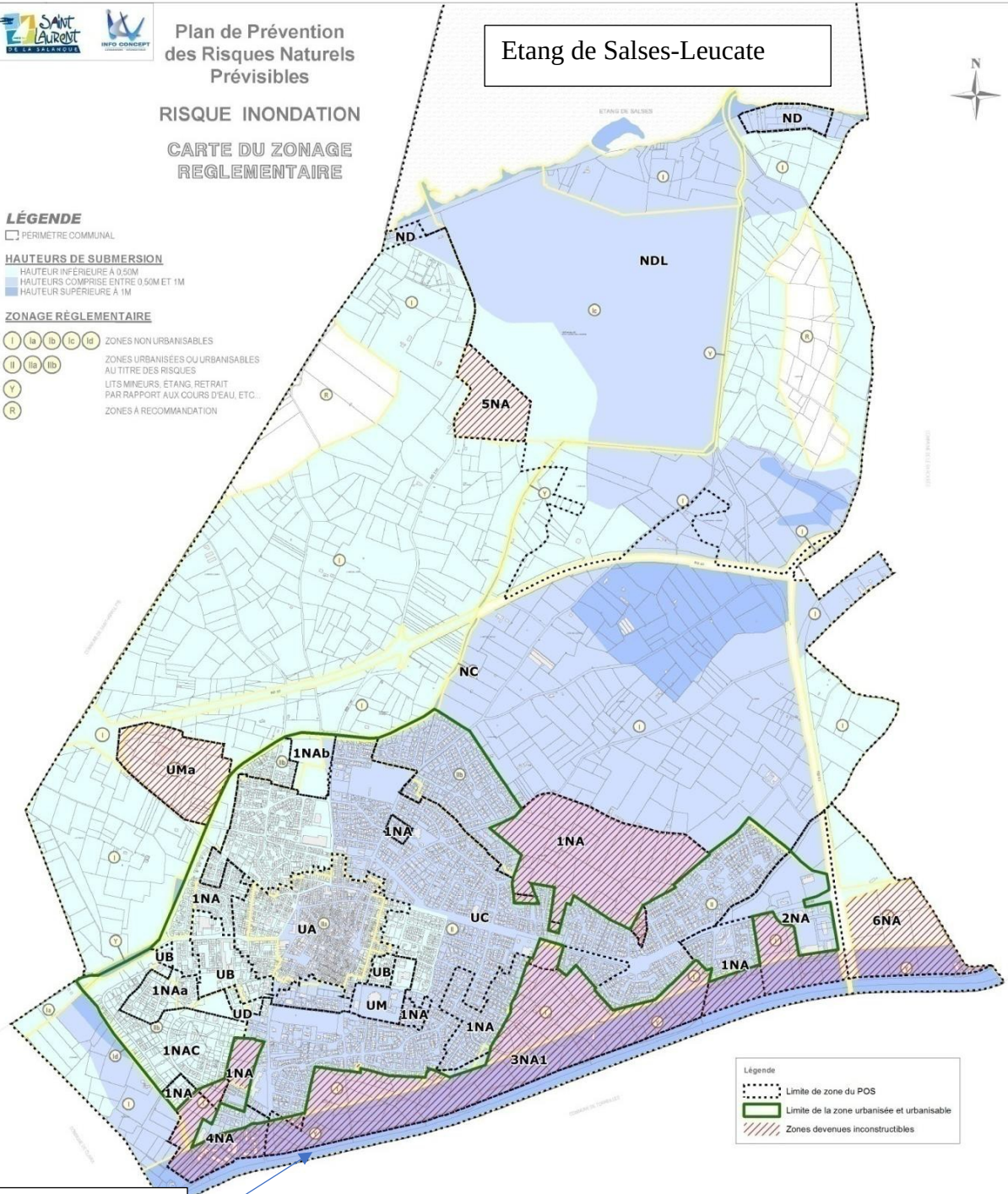
□ PÉRIMÈTRE COMMUNAL

HAUTEURS DE SUBMERSION

HAUTEUR INFÉRIEURE À 0,50M
HAUTEURS COMPRISE ENTRE 0,50M ET 1M
HAUTEUR SUPÉRIEURE À 1M

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

(I) (Ia) (Ib) (Ic) (Id) ZONES NON URBANISABLES
(II) (IIa) (IIb) ZONES URBANISÉES OU URBANISABLES
AU TITRE DES RISQUES
(Y) LITS MINEURS, ETANG, RETRAIT
PAR RAPPORT AUX COURS D'EAU, ETC...
(R) ZONES À RECOMMANDATION



Fleuve : Agly

Activité 2 : Voici deux photographies prises sur les bords de l'Agly à Saint Laurent de la Salanque en 2013 (Zones devenues inconstructibles sur le PLU ci-dessus)

Les bords de l'Agly



Source : Mairie de Saint Laurent de la Salanque, 2013

1-Décrire ces paysages

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2- Expliquer la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire de la ville de Saint Laurent de la Salanque

.....
.....
.....
.....
.....